RAPPORT ANNUEL L'ESSENTIEL







2 3









SOMMAIRE

Message du président
Enfance et édition adaptée
Formations sensibilisations
Accessibilité et Usages Numériques
Accès aux droits
La recherche - l'accès aux sports
Actions collectives et partenariatS
Compte emploi des ressources
Notre réseau

MESSAGE DU PRÉSIDENT



L'année écoulée a été riche en engagements et en réalisations pour la Fédération et son réseau de 50 associations pour **garantir une pleine et entière citoyenneté aux personnes aveugles et malvoyantes.** Notre action s'étend à tous les domaines de la **vie sociale, éducative, professionnelle, sportive, culturelle et de loisirs**, avec un seul objectif : faire en sorte que la déficience visuelle ne soit plus un frein à l'autonomie, l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière et à l'égalité des chances.

En 2023, notre engagement en matière **d'accessibilité numérique** a pris une nouvelle dimension avec le lancement de l'**Observatoire du respect des obligations d'accessibilité numérique**. Cet outil unique permet de suivre la conformité des sites web et applications aux normes légales, soulignant notre rôle de plaidoyer pour une société véritablement inclusive, à l'heure où de nombreux services publics et privés sont encore loin de respecter les exigences fixées par la loi.

Sur le plan de la **scolarisation**, la Fédération a continué de jouer un rôle clé en soutenant à travers son réseau les enfants déficients visuels dès leur plus jeune âge. Grâce à l'édition **d'ouvrages adaptés**, nous contribuons activement à leur **réussite scolaire et à leur autonomie**. L'accès à l'école en milieu ordinaire, tout en garantissant l'accès et la maîtrise d'outils adaptés, est essentiel pour garantir leur avenir.

Le sport, autre levier d'autonomie, a également été un domaine où notre action a porté ses fruits. La Fédération a soutenu plusieurs sportifs déficients visuels dans leur préparation aux compétitions de haut niveau notamment dans la perspective des jeux paralympiques. Par ailleurs, nous avons maintenu notre politique de remboursement des licences sportives et apporté notre appui aux associations locales dans le développement de disciplines adaptées telles que le Goalball, le tandem ou encore le cécifoot.

Le volet formation n'a pas été en reste. **Notre centre de formation a permis à de nombreux professionnels de se spécialiser dans l'accompagnement des personnes déficientes visuelles**. Ces formations, qui conjuguent théorie et pratique, sont un atout précieux pour favoriser l'inclusion dans les différents secteurs de la société, qu'il s'agisse du travail, de l'éducation ou du quotidien.

Ces réalisations sont en grande partie rendues possibles grâce à vous, donateurs à la Fédération des Aveugles de France. Sans votre générosité, nous ne serions pas en mesure de mettre en œuvre nos actions ni de soutenir nos associations membres dans leur combat pour réduire les inégalités.

À travers ce rapport, qui a mis en lumière les nombreuses initiatives de l'année écoulée, je tiens à exprimer **ma profonde gratitude envers nos donateurs, bénévoles, partenaires institutionnels et privés.** Leur engagement est essentiel à la réussite de notre mission, et sans eux, rien de tout cela n'aurait été possible.

Bruno Gendron Président de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France

ENFANCE - ÉDITION ADAPTÉE



Soutien aux enfants déficients visuels

Chaque année, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France accompagne plus de 500 enfants déficients visuels à travers son réseau, dès le plus jeune âge et tout au long de leur parcours scolaire. Avant même l'entrée en maternelle, ces enfants bénéficient d'un accompagnement pour stimuler leurs sens et les préparer à l'apprentissage du braille, un outil essentiel pour leur autonomie.



Grâce à la générosité des donateurs, la Fédération offre un soutien complet aux enfants malvoyants et aveugles tout au long de leur parcours scolaire. Elle finance à travers son réseau notamment la production de manuels en braille et forment les élèves les outils adaptés à leurs besoins. Ces dispositifs, spécialement conçus pour favoriser leur autonomie, incluent des synthèses vocales, des blocs-notes en braille, des agrandisseurs d'écran et des claviers en braille, ainsi que des logiciels dédiés. Grâce à cet accompagnement personnalisé, les enfants bénéficient des ressources nécessaires pour suivre leur scolarité dans les meilleures conditions possibles.

L'apprentissage du braille reste crucial pour l'accès autonome à la lecture et à l'écriture, offrant ainsi aux enfants déficients visuels les mêmes chances que leurs camarades. Qu'il s'agisse de livres pour enfants ou de grands classiques littéraires, le braille est le moyen le plus direct et indépendant pour un enfant aveugle ou malvoyant de découvrir le monde des textes écrits.

Conférence « All Inclusive » sur l'Accès au Livre et à la Lecture Inclusive

Le 20 octobre 2023, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, en partenariat avec l'ENSSIB (École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques), a organisé la **conférence « All Inclusive » dédiée à l'accès au livre et à la lecture inclusive.** Cet événement a rassemblé environ 80 participants, incluant des professionnels du secteur du livre, de la lecture, des sciences de l'information, des bibliothèques et de l'accessibilité.

Dans un contexte favorable aux initiatives améliorant l'accès aux livres pour les personnes en situation de handicap, la conférence a permis de souligner l'importance des **évolutions techniques et légales en vigueur**. L'après-midi a été consacré à des ateliers pratiques sur les outils et applications de lecture, offrant aux participants une opportunité d'échanger et de découvrir de nouvelles solutions.

Les interactions riches et les retours positifs recueillis témoignent de l'intérêt grandissant pour ce type de manifestations, qui jouent un rôle crucial dans la promotion de l'accessibilité à la lecture pour tous.





Séjours adaptés pour enfants déficients visuels : Un investissement pour l'autonomie et la créativité

En 2023, la Fédération des Aveugles et Amblyopes a financé des séjours adaptés pour des enfants déficients visuels, âgés de 6 à 15 ans. Ces séjours, qui favorisent le partage de la vie en communauté avec d'autres enfants, offrent également l'opportunité de découvrir des activités enrichissantes comme des cours de piano et de musique classique. Parmi les bénéficiaires, Erwan et Morgan, des jumeaux de 9 ans, ont participé pour la première fois à ces cours.

Ce projet est conçu pour encourager l'autonomie, la créativité et le partage dans un environnement stimulant. Bien que nécessitant un budget conséquent, ces séjours sont essentiels pour le bien-être et le développement personnel des enfants.

"C'était génial, nous avons fait du piano, du chant et des rythmes tous les jours. Marie et Virgile, nos professeurs, étaient super gentils et ils nous ont appris plein de choses! Nous nous sommes bien amusés. C'était super de faire le concert de fin de séjour. Nous avons trop envie de refaire un séjour musical car nous adorons la musique."

Erwan et Morgan, jumeaux de 9 ans

FORMATIONS- SENSIBILISATIONS

Les formations médico-sociales et numériques ont été un levier important pour développer les compétences des professionnels. Pour l'ensemble des actions de formation (informatique/ accompagnement : certifiante ou non), le centre de formation :

A reçu **327 stagiaires** et dispensé **23 322 heures de formation**, animées par 93 intervenants différents.

A accueilli **22 nouveaux candidats** au certificat d'Instructeur pour l'Autonomie des personnes Déficientes Visuelles pour la formation 2023/2024.

A créé un nouveau titre « Accompagner les personnes en situation de handicap visuel aux usages du numérique ».



Actions de sensibilisation à l'utilisation des images en relief

L'équipe des bénévoles spécialistes des images en relief a organisé 18 <u>ateliers en 2023</u> qui ont réuni 170 personnes déficientes visuelles. L'année 2023 a été l'occasion d'associer une nouvelle bénévole qui a mis ses compétences au service du groupe pour créer des images en amont des ateliers et ainsi diversifier les supports tactiles mis à disposition.

Nouvelle formation certifiante



Le titre « <u>Accompagner les personnes en situation</u> <u>de handicap visuel aux usages du numérique</u> » a <u>été officiellement reconnu par France</u> <u>Compétences</u>, soulignant l'importance de la formation pour l'accompagnement numérique des personnes déficientes visuelles. Cette reconnaissance est une avancée majeure, permettant de multiplier les professionnels formés sur cette thématique essentielle.





La formation d'Instructeurs pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles uniquement dispensée par le centre de formation de la Fédération

La formation d<u>'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles</u>, dispensée par le centre de formation de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, est un programme rigoureux et complet destiné à former **des professionnels spécialisés dans l'accompagnement des personnes malvoyantes ou aveugles**

Pour la formation 2022/ 2023, 24 candidats ont suivi cette formation, qui inclut 870 heures d'enseignement théorique et pratique, ainsi que 12 semaines de stage. Cette formation vise à leur fournir les compétences nécessaires pour favoriser l'autonomie des personnes déficientes visuelles dans leur quotidien. En intégrant à la fois une expertise technique et des compétences humaines, ce métier contribue de manière significative à l'inclusion et à la pleine citoyenneté des personnes déficientes visuelles.

Soutien au réseau et formation des bénévoles :

La Fédération a continué à appuyer ses membres, notamment à travers **la veille des appels à projets et des formations sur l'accessibilité numérique**. La collaboration avec des partenaires comme Passerelles & Compétences et le développement de formations spécifiques à destination des bénévoles, avec le soutien du FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative), témoignent de l'importance accordée au renforcement des compétences au sein du réseau.

ACCESSIBILITÉ ET USAGES NUMÉRIQUES

Baromètre de l'accessibilité des sites de recherche d'emploi

La Fédération a renforcé son engagement pour l'accessibilité numérique, notamment par la <u>création d'un baromètre</u> <u>évaluant l'accessibilité des sites de recherche d'emploi</u>. Ce projet a impliqué 16 testeurs déficients visuels, qui ont réalisé 49 tests d'usage sur 2 sites. Les résultats ont mis en lumière les lacunes persistantes en matière d'accessibilité et serviront de base pour des actions de sensibilisation auprès des acteurs concernés.

#JETDV2023

Avec le soutien de l'AGEFIPH, la <u>12ème édition des Journées d'étude sur les technologies et la déficience visuelle</u> s'est déroulée les 4 et 5 décembre 2023. Cet événement est devenu incontournable pour découvrir les nouveautés et les tendances en matière de technologies numériques et de déficience visuelle.







Comment les personnes aveugles et malvoyantes travaillent autonomes avec un ordinateur en milieu professionnel ?

Pour la #SEEPH2023, la Fédération et son réseau ont complété avec des **nouvelles rubriques le module de sensibilisation interactif à l'accessibilité numérique**. Conçu par des experts de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France en partenariat avec l'Agefiph, ce module propose :

- Les aides techniques et la cécité: l'évolution des technologies qui facilitent le travail des personnes aveugles, offrant des outils adaptés à leurs besoins spécifiques pour une participation active dans divers aspects professionnels et quotidiens.
- Les aides techniques et la basse vision: Comment les aides spécialement conçues pour la basse vision créent des opportunités pour les travailleurs malvoyants, en améliorant leur efficacité et leur autonomie au travail.
- Les contenus et les environnements numériques : une approche pragmatique de l'accessibilité numérique pour créer un environnement professionnel inclusif et accessible à tous.

Lancement d'un Observatoire pour évaluer l'accessibilité numérique

En 2023, la Fédération a lancé un nouvel outil , l'<u>Observatoire du respect des obligations d'accessibilité</u> <u>numérique.</u>

Cet Observatoire a pour but d'évaluer la conformité des sites web aux obligations légales d'accessibilité, en réponse à un état préoccupant du respect de ces normes.

Depuis mai 2012, les sites internet publics doivent être accessibles, et depuis juillet 2021, cette exigence s'étend aux applications mobiles et aux grandes entreprises. Avec l'intégration prochaine de la directive 2019/882, d'autres secteurs privés devront également s'y conformer. L'Observatoire, mis en place le 28 juin 2023, évalue un échantillon de sites web sur la base des éléments requis par la loi, tels que la déclaration d'accessibilité et le niveau de conformité affiché.

Les premiers résultats révèlent une conformité très insuffisante, avec moins de 1% des sites testés répondant totalement aux normes du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA). Ce projet vise à augmenter la transparence et à exercer une pression sur les pouvoirs publics et les entreprises pour améliorer l'accessibilité numérique, promouvoir les bonnes pratiques, contribuant ainsi à un environnement numérique plus inclusif pour permettre aux personnes déficientes visuelles une pleine citoyenneté.

ACCÈS AUX DROITS



Le certificat médical, on en parle!

Dans la continuité du livret <u>"Faire reconnaître ma déficience visuelle par la MDPH"</u>, destiné aux usagers déficients visuels et publié début 2023, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France a lancé une campagne de sensibilisation auprès des ophtalmologues concernant l'importance du certificat médical dans la prise en charge des personnes déficientes visuelles. Ce document est essentiel pour les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) afin de garantir l'accès aux droits et aux aides nécessaires pour ces patients.

Pour renforcer cette démarche, la Fédération a réalisé une <u>vidéo de</u> <u>sensibilisation et des documents pédagogiques</u> à destination des professionnels de santé. Cette initiative vise à garantir que les informations contenues dans le certificat médical permettent aux patients d'accéder à toutes les aides financières, matérielles et d'accompagnement dont ils ont besoin.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France interpelle les Maires : l'accessibilité numérique est une condition non négociable !

La Fédération a interpellé les élus, notamment les maires, afin de sensibiliser aux défis quotidiens rencontrés par les personnes aveugles et déficientes visuelles.

Un visuel percutant met en lumière que **seulement 3 sites web de villes sur 484, contrôlés** dans le cadre de l'Observatoire du respect des obligations d'accessibilité numérique, **respectent pleinement les conditions d'accessibilité exigées par la loi.** « Nous ne cesserons de promouvoir l'autonomie et la citoyenneté pleine et entière, et nous restons mobilisés pour que les personnes aveugles et déficientes visuelles ne soient pas considérées comme des sous-citoyens ! » Bruno Gendron





Opération coup de poing, 18 ans après la loi de 2005

La Fédération a mis en œuvre de nombreuses actions pour sensibiliser le public et les décideurs aux enjeux de la déficience visuelle. **Une campagne de communication marquante** a consisté à envoyer des boîtes symboliques à des personnalités publiques, contenant trois tétines représentant la naissance de trois personnes aveugles. Cette action visait à rappeler l'urgence de l'application de la loi de 2005 sur l'accessibilité.

Des « Hommes Bulles » et 4 messages forts pour interpeller!

Lors de la **Journée Mondiale des Mobilités et de l'Accessibilité**, la Fédération a mené une opération sur le terrain pour dénoncer les **obstacles rencontrés** par les personnes déficientes visuelles, tels que les **pistes cyclables dangereuses et les arrêts de bus non sécurisés**. Cette campagne a été imaginée avec des « Hommes Bulles » portant des messages forts pour interpeller les usagers et les autorités sur la nécessité de circuler en toute sécurité.



AIDE À LA RECHERCHE



La Fédération des Aveugles et amblyopes de France a soutenu plusieurs projets scientifiques en 2023

Dans le cadre de son engagement pour la recherche, voici les principaux :

Projets de recherche en partenariat avec l'INSERM et la Fondation A. de Rothschild :

- Antonin JANDOT (INSERM BRON) pour étudier le rôle des bâtonnets dans la réponse à la lumière des horloges rétiniennes, en explorant les mécanismes moléculaires et cellulaires.
- **Ludovic PERRAUD** (Fondation A. de Rothschild) pour son projet sur les MICELLES, abordant les microvésicules et les thérapies cellulaires pour les lésions cécitantes de la surface



Soutien à l'Institut de la Vision :

La **Fédération soutient activement la recherche en ophtalmologie menée à l'Institut de la Vision**, l'un des plus importants centres de recherche en Europe. Elle est également cofondatrice de la Fondation « VOIR ET ENTENDRE ».

Parmi les projets financés, **l'un se concentre sur la restauration de la vision en ciblant le cortex visuel**. Cette approche innovante utilise des ultrasons pour activer à distance les neurones corticaux (thérapie sonogénétique). L'objectif est de développer une nouvelle thérapie génique, de la conduire jusqu'aux essais cliniques, et d'ouvrir de nouvelles perspectives de récupération visuelle pour les patients dont la connexion œil-cerveau a été altérée.

L'ACCÈS AUX SPORTS

Soutien à la pratique sportive des personnes déficientes visuelles

La pratique sportive joue un rôle essentiel pour les personnes déficientes visuelles en leur permettant de développer confiance en soi, assurance, et autonomie. À l'approche des Jeux Paralympiques 2024, la Fédération des Aveugles de France a intensifié ses efforts pour soutenir l'accès au sport pour tous, notamment :

- Soutien aux sportifs de haut niveau : La Fédération a soutenu quatre athlètes malvoyants ou aveugles, leur permettant de se préparer pour participer à des compétitions de haut niveau.
- Remboursement de près de 150 licences sportives: Pour encourager la pratique du sport, la Fédération poursuit sa politique de remboursement des licences sportives prises par les adhérents de ses associations membres.
- **Développement des sports spécifiques aux déficients visuels**: En attribuant des subventions et en encourageant les actions des associations membres pour favoriser la pratique sportive, même pour les personnes éloignées du sport.
- Sensibilisation à la pratique sportive: En soutenant et mettant en avant les manifestations sportives organisées par son réseau pour sensibiliser et promouvoir l'inclusion et l'autonomie des personnes déficientes visuelles à travers le sport, et à rendre la pratique sportive accessible à tous.





ACTIONS COLLECTIVES ET PARTENARIATS

Présence Active dans les Instances Nationales

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France a maintenu **une présence significative dans diverses instances** nationales telles que la CFPSAA, la CNSA, l'AGEFIPH, le FIPHFP, la HAS, et le CNCPH, avec des représentants impliqués dans des groupes de travail clés et des commissions. Ces participations ont concerné des domaines variés comme l'innovation, l'emploi, l'accessibilité universelle, et la participation des usagers.



Etude Homère

En 2023, **le collectif de la déficience visuelle**, (Federation des aveugles, VOIR ENSEMBLE, la FFAC, le GAPAS, l'ANPEA, les PEP 69, l'AVH, l'INJA) **a poursuivi son engagement en faveur des personnes déficientes visuelles en s'appuyant sur <u>l'étude Homère</u> lancée en 2020 conduite en partenariat avec des acteurs tels que l'AGEFIPH, OPTIC 2000, la CNAV, la mutuelle KLESIA, le CCAH, ainsi que l'association RETINA.**

Au cours de l'année, cette initiative s'est intensifiée avec l'**organisation de journées de lancement dans diverses régions de la métropole**, favorisant ainsi une diffusion plus large des résultats et une sensibilisation accrue. Ces événements ont permis de mettre en avant des témoignages et de faciliter des discussions autour de thèmes essentiels tels que l'emploi, la santé, l'éducation, la formation, la culture, ainsi que la prise en charge des personnes âgées en établissement.

Mobilisation pour une accessibilité universelle avec le collectif

En 2023, un collectif d'associations de personnes déficientes visuelles dont la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France lancé une **pétition pour la vocalisation complète du métro parisien**. À l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, nous avons collectivement dénoncé le fait que Paris soit la seule grande ville européenne dont le métro n'est pas entièrement équipé d'annonces sonores, un dispositif essentiel pour l'autonomie des personnes aveugles et malvoyantes. Une mobilisation citoyenne a été organisée le 22 juin 2023 à la station Duroc pour sensibiliser le public à cette problématique d'accessibilité et encourager la signature de la pétition « **Pour un métro parlant, dès maintenant** ».

La Fédération des Aveugles a continué ses actions avec le collectif en participant activement au **salon emploi pour les déficients visuels**, et mené des campagnes auprès des députés à l'**Assemblée nationale pour défendre les droits des personnes aveugles et malvoyantes.**

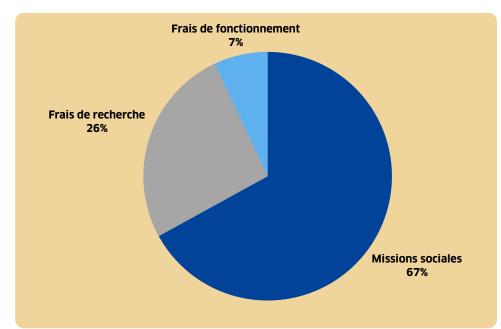




Un lapin solidaire

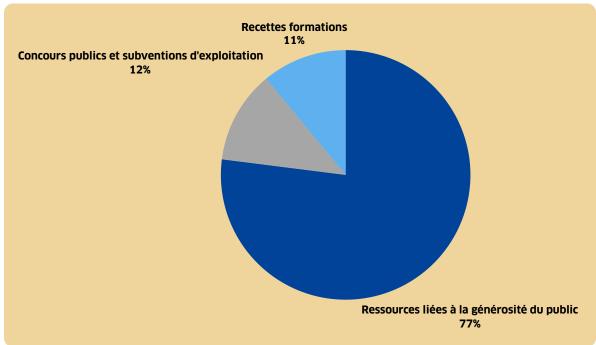
En collaboration avec Milka, un spot publicitaire intitulé « Lapin Solidaire » a été diffusé pour **sensibiliser le public aux défis rencontrés par les enfants aveugles** pendant la chasse aux œufs de Pâques. Cette campagne a bénéficié d'une large visibilité à la télévision, renforçant ainsi la notoriété de la Fédération.

COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES





Reconnue d'utilité publique et labellisée IDEAS, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France garantit une gestion transparente de ses comptes, certifiés chaque année par le cabinet SENSEA AUDIT.



Ressources Collectées en 2023 : un soutien essentiel pour les personnes aveugles et malvoyantes

Grâce aux ressources 2023, **de nombreux projets ont été financés** dans divers domaines, visant à garantir une pleine citoyenneté aux personnes aveugles et malvoyantes.

Les missions sociales soutenues incluent :

- Le développement de la vie associative
- L'information du public, le lobbying et le plaidoyer
- L'accessibilité universelle et l'accès aux droits
- Le développement de la formation et le soutien à la recherche
- L'accès à la culture et aux loisirs

Toutes les aides attribuées au réseau sont décidées par le conseil d'administration sur la base d'un dossier fourni par l'association demandeuse. La Fédération assure un suivi rigoureux des projets soutenus.

UN RÉSEAU FÉDÉRAL DIVERSIFIÉ



Le réseau fédéral rassemble une **cinquantaine d'associations membres autonomes**, offrant une **diversité qui fait sa force**. Réparties sur tout le territoire et outre-mer, ces associations varient dans leurs missions et leurs approches.

Nos membres comprennent des associations **militantes de proximité**, des associations **gestionnaires d'établissements** et de **services** (sanitaires et médico-sociaux), ainsi que des **associations nationales** aux objectifs spécifiques, toujours en lien avec la déficience visuelle.

Au cœur de ce réseau dynamique, se rencontrent les besoins, les revendications, les expertises et les compétences des personnes déficientes visuelles elles-mêmes, des militants, des usagers, des bénévoles et des professionnels du secteur. De ces échanges naissent les actions et projets portés par la Fédération et ses associations membres, avec un objectif commun : accompagner les personnes aveugles et malvoyantes vers toujours plus d'autonomie à chaque étape de leur vie, et encourager leur pleine participation citoyenne.



MERCI À TOUS!

FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE

- 01 44 42 91 91
- www.aveuglesdefrance.org
- communication@aveuglesdefrance.org
- 6 rue Gager-Gabillot 75015 PARIS









